

Travaux de rénovation énergétique : les aides en 2022

Quelles sont les [aides](#) qui existent en 2022 pour financer les travaux de rénovation énergétique de son logement à Le-Vernet-Sainte-Marguerite ?

- **[MaPrimeRénov Sérénité](#)** : destinée aux revenus modestes et très modestes, cette aide a pour objectif d'encourager les rénovations globales des logements
- **Prêt Avance Rénovation** : la somme empruntée pourra être remboursée lors de la vente du bien ou à sa succession, les intérêts pouvant quant à eux être remboursés in fine ou en amont, progressivement
- **MaPrimeRénov** : cette aide est versée par l'Etat sous forme de prime à la fin des travaux, ce qui représente une amélioration par rapport à l'ancien système de crédit d'impôt qui a existé jusqu'en 2020 (CITE)
- **Eco-PTZ** : ce prêt à taux zéro est accordé pour des travaux de rénovation thermique. Le 1er janvier 2022, son plafond a été relevé à 50 000 €
- **Primes Energie CEE** : les primes CEE sont les aides financées par le privé, c'est-à-dire les entreprises commercialisant des énergies émettrices de gaz à effet de serre (principe du pollueur-payeur)

Les aides à la rénovation énergétique portent principalement sur [les travaux d'isolation](#) (combles, sols, murs et fenêtres) et de système de chauffage (pompe à chaleur air-eau ou air-air, chaudière gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois).

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des [entreprises labellisées RGE](#) (reconnues garantes pour l'environnement).

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'[ADEME](#), d'Hello Watt ou de France Renov.